



QUARTIERS DURABLES CITOYENS - PARTICIPATIEVE DUURZAME WIJKEN

QUARTIERS DURABLES CITOYENS 2020

Modalités et outils à disposition des quartiers

Février 2020



Table des matières

Modalités de l'Appel à projets "Inspirons le quartier - Quartiers Durables Citoyens"

L'appel à projets « Inspirons le quartier – Quartiers Durables Citoyens »	7
Fond de démarrage / Budget de lancement	9
Rôle du coach	11
Faire appel à de l'expertise	13
Fonctionnement du budget participatif des Quartiers Durables Citoyens	15
Les moyens de communication à votre disposition	22

Ressources "Développer mon Quartier Durable Citoyen"

Mieux connaître mon quartier (état des lieux/ phase de Diagnostic).....	26
Etat des lieux partagé – Boite à idées	27
Etat des lieux partagé – Carte des Ressources.....	29
Espace d'échange – Plateforme	30
La cartographie des quartiers durables citoyens et des autres initiatives Inspirons le Quartiers	30
Quelles assurances pour vous protéger	31
Les démarches pour organiser une activité	33
Demande d'autorisation pour l'occupation d'un terrain/ local/ etc.....	35
Quels outils utiliser lors de ma réunion ?	36
Bottin des experts.....	37

Félicitations et bienvenue dans le mouvement des Quartiers Durables Citoyens !

Quartiers Durables Citoyens est un appel à projets initié par Bruxelles Environnement depuis 2008. Depuis 2016, il fait partie de l'appel à projets « Inspirons le Quartier ». Les Quartiers Durables Citoyens, ce sont plus de soixante initiatives citoyennes qui œuvrent chaque jour pour développer des projets multithématiques en vue d'améliorer leur environnement sous le signe de la convivialité.

Cette farde a été réalisée afin de vous aider dans ce chemin. Elle est constituée de **deux grands chapitres** :

- Modalités pour lancer votre Quartier Durable Citoyen
- Ressources utiles pour développer un Quartier Durable Citoyen

Modalités de l'appel à projets Quartiers Durables Citoyens

Le premier grand chapitre reprend les informations utiles pour suivre le mouvement des Quartiers Durables Citoyens et introduire une demande de subside. Vous y trouverez notamment les modalités générales de l'appel à projets « Inspirons le Quartier », le cycle du budget participatif et le dépôt de la Feuille de Route (introduction d'une demande de subside). Vous trouverez également certaines réponses à vos questions comme :

- *Comment travailler avec votre coach ?*
- *Vous êtes un nouveau quartier, vous avez droit à un petit budget de lancement, comment l'utiliser ?*
- *Afin de vous aider à développer vos projets vous pouvez bénéficier de l'aide d'experts : Comment ça marche ?*
- *Vous souhaitez entrer une demande de subside ! Quelles en sont les modalités ? Y-a-t-il un formulaire ?*
- *Vous avez reçu un subside, bonne nouvelle ! Quelles sont les modalités de dépenses de celui-ci ?*

Des ressources à votre disposition !

Le deuxième grand chapitre est constitué d'outils qui pourront vous aider à ouvrir votre groupe, à communiquer vers votre quartier mais aussi à développer vos projets.

Bonne lecture !

L'équipe d'accompagnement des Quartiers Durables Citoyens et Bruxelles-Environnement.

Carol, Caroline, Catherine, Déborah, Lucia et Marie.



Modalités de l'Appel à projets Inspirons le Quartier- « Quartiers Durables Citoyens »





L'appel à projets « Inspirons le quartier – Quartiers Durables Citoyens »

Mise à jour : Février 2020

L'appel à projets « Quartiers Durables Citoyens » fait maintenant partie de l'appel à projets « Inspirons le Quartier », qui regroupe tous les appels à projets de Bruxelles-Environnement à destination des citoyens et visant à soutenir les initiatives collectives et durables.

Les Quartiers Durables Citoyens ont trois principes : des projets collectifs, participatifs et durables portés par des citoyens. Dans un « Quartier Durable Citoyen », les habitants se mobilisent en vue de rendre leur quartier plus agréable à vivre, plus respectueux de l'environnement et plus solidaire. Le présent document a pour vocation de clarifier le rôle du coach et d'assurer que l'accompagnement proposé convient aux besoins du groupe.

Pour vous aider à mettre en œuvre vos projets, vous pouvez compter sur :

- [Un coach qui vous apporte un appui méthodologique et pratique dans l'élaboration des projets.](#) Son action vise à renforcer les capacités des quartiers durables, en venant en appui à la mobilisation du quartier, la construction des projets, la structuration du groupe, la mise en œuvre d'outils d'animation, l'accompagnement des processus participatifs... Le coach facilite aussi la mise en place d'une bonne collaboration avec la Commune, partenaire privilégié des Quartiers Durables Citoyens, mais aussi d'autres partenaires associatifs ou privés. L'accompagnement a également pour objectif de développer des réseaux de connaissance et de favoriser la mise en réseau.
- [La possibilité de recevoir un soutien financier pouvant aller jusqu'à 15.000 euros dans le cadre du budget participatif.](#) Ce subside est destiné à financer des dépenses pour la mise en œuvre des projets (achat de matériel, location, travaux de gros œuvre, communication...).
- [La mise à disposition d'experts thématiques](#) (eau, biodiversité, alimentation durable, urbanisme, espaces publics, communication...) auxquels les quartiers peuvent faire appel tant dans la phase de préparation, que de réalisation des projets.

- L'octroi d'un fond de démarrage/ budget de lancement de maximum 400 euros
Uniquement pour les nouveaux quartiers : c'est une enveloppe de soutien mise à disposition pour démarrer et mobiliser votre quartier en vue de construire des projets concrets. Le montant est fixé en fonction des ressources disponibles et du nombre de quartiers retenus. **Nous vous invitons à consulter les modalités spécifiques au subside de démarrage.**
- Des rencontres inter-quartiers et des formations régulières entre les initiatives soutenues par Bruxelles Environnement. C'est l'occasion de découvrir des projets et d'échanger savoirs et pratiques en vue de renforcer les projets et la dynamique de chaque quartier vers plus de pérennisation.
- Une mise en réseau via des contacts directs, une plateforme internet et la participation à des rencontres entre tous les quartier durables citoyens : moment d'échange, de partage et de réflexion.

L'intensité de l'accompagnement est variable en fonction du nombre de quartiers lauréats, des besoins exprimés par les quartiers et des moments forts de l'appel à projets.

Inspirons le Quartier - Agenda 2020

Mise à jour : Février 2020

Retrouvez tous les évènements des Quartiers Durables Citoyens et les évènements et formations Inspirons le quartier sur les pages Facebook et le site internet Inspirons le Quartier :

Site Inspirons le Quartier :

→ <https://inspironslequartier.brussels/agenda/>

Pages Facebook :

→ <https://www.facebook.com/InspironslequartierVooruitmetdewijk/#>

→ <https://www.facebook.com/QuartiersDurablesCitoyens/>

Fond de démarrage / Budget de lancement des Quartiers Durables Citoyens Modalités

Mise à jour : Février 2020

Afin d'aider les Quartiers Durables à mobiliser les habitants de leurs quartiers durant la phase d'état des lieux, un soutien financier de maximum 400 euros par quartier est prévu par Bruxelles Environnement. Le montant est fixé en fonction des ressources disponibles et du nombre de quartiers retenus.

Cette enveloppe budgétaire est mise à disposition de chaque quartier jusqu'au versement des subsides et n'est donc pas cumulable avec ceux-ci.

Dans le cas où le quartier ne perçoit pas de subside, le budget est disponible jusqu'à la fin de la première année d'accompagnement.

Ce budget concerne principalement :

- L'organisation d'activités visant à informer et mobiliser les habitants (assemblées de quartiers, activités thématiques ...)
- L'élaboration et la diffusion d'informations vers le quartier.

Fonctionnement

Le subside sera versé en début d'accompagnement sur le compte du quartier ou d'une personne de référence. Le quartier fournira à la coordination, ses coordonnées bancaires ainsi qu'une note de débit (fournie, par la coordination).

Dans celle-ci le quartier s'engagera à respecter les modalités d'attribution, explicitées ici, dont : le type de dépenses.

- Avant chaque achat, il est demandé au quartier de s'assurer que les dépenses soient bien éligibles. Votre coach peut vous aider.
- Après chaque activité ou grosse dépense, il vous est demandé de centraliser les différentes factures/tickets et de conserver les originaux afin de les rendre disponible pour vérification si nécessaire.

Preuves d'achats

Il est de votre responsabilité de garder les preuves de paiements, lisibles, à disposition de Bruxelles Environnement et 21 Solutions en cas de contrôle budgétaire.

Ne sont acceptés comme preuve d'achat que les tickets et factures avec les mentions suivantes :

- Coordonnées du vendeur/magasin (nom, adresse, téléphone et numéro de TVA)
- Détail par achat avec le pourcentage de TVA
- Montant total
- Date de l'achat

Dans la mesure du possible, il est préférable de payer par carte bancaire afin d'avoir une trace du paiement que vous pouvez joindre au ticket (ticket Bancontact).

Dépenses visées

Les dépenses remboursables sont celles liées à des événements à vocation publique qui auront été programmés dans le cadre de l'appel à projets Quartiers durables Citoyens et discutés au préalable avec le coach. Ces événements répondront à des objectifs de durabilité et de convivialité et auront un caractère collectif.

Les dépenses doivent en outre répondre aux conditions suivantes :

- Avoir été générées au cours de la période d'accompagnement du projet.
- Avoir été effectivement effectuées par le bénéficiaire du projet, avoir été reprises dans la comptabilité et être identifiables et contrôlables.

Il convient également de tenir compte de critères environnementaux lors de vos achats. Nous vous conseillons de vous renseigner au préalable auprès de votre coach sur les possibilités de disposer de matériel gratuitement.

Dépenses acceptées (liste non exhaustive)

- Boissons/snacks pour les activités ouvertes au public
- Location de tente/salle pour une activité
- Impression de documents
- Location de gobelets réutilisables pour les activités
- Assurance pour une activité
- Matériel d'animation, sonorisation...
- Impression de flyers, affiches, bannières...
- Publication d'une annonce dans un journal local
- Traduction (renseignez-vous afin de voir si ces frais peuvent être ou non pris en charge par la coordination)
- La rémunération d'un graphiste professionnel pour la création d'un logo, la conception et la mise en page du modèle du journal, d'une affiche ...
- Achat de petit matériel de bureau (cartouche d'imprimante, papier... pour autant que l'utilisation de ces moyens pour le compte des QD est avérée)

Dépenses non-acceptées (liste non exhaustive)

- Tickets de restaurant/café
- Frais d'essence
- Frais de taxi
- Achats liés à de l'investissement dont l'utilisation ne peut être suffisamment justifiée dans le cadre du budget de lancement (imprimante, appareil photo, ordinateur...)

Rôle du coach

Mise à jour : Janvier 2020

Les « coaches » des Quartiers Durables Citoyens sont mandatés par Bruxelles Environnement pour soutenir la motivation des habitants engagés dans leurs projets collectifs et durables pour leur quartier. Cet appui a pour vocation finale l'autonomisation des groupes et la pérennisation des dynamiques et des projets développés.

Le rôle du coach :

Il aide le groupe à trouver ses propres solutions, à développer sa pérennité et donne un appui méthodologique dans le suivi de la dynamique de groupe et de projet. Il rappelle le cadre de l'appel à projets pour lequel le groupe a remis une candidature et les étapes proposées dans ce cadre.

Les apports du coach :

Le coach accompagne le groupe durant toutes les phases de l'appel à projets : préparation des projets (état des lieux ou diagnostic, demande de financement) et mise en œuvre/concrétisation des projets. Le rythme de travail du coach peut ainsi évoluer au cours de l'année en fonction des tâches à accomplir ou de la dynamique du moment dans le quartier. Les besoins en termes d'accompagnement se décident en groupe et avec le coach. Cet accompagnement peut se faire à plusieurs niveaux :

1. **Apporter un soutien** au niveau de :
 - La proposition d'outils d'animation et de mobilisation
 - La structuration du groupe et des réunions
 - L'organisation et/ou l'animation d'activités ou assemblées de quartier
 - La recherche de moyens de financement (quartiers durables ou autre)
 - Du montage de projets
 - La pérennisation des projets et de la dynamique du groupe

2. **Faire le lien** :
 - Identification et mise en contact avec des experts spécifiques (Voir point Expertise)
 - Conseil en termes de communication au sein du quartier
 - Mise en lien avec d'autres Quartiers Durables Citoyens et d'autres initiatives citoyennes
 - Mise en lien avec le réseau des Quartiers Durables Citoyens
 - Rencontre et/ou médiation avec les partenaires, communes, région
 - Relais des demandes entre Bruxelles Environnement et le quartier

3. **Rappeler le cadre** de l'appel à projets :
 - Rappeler les dates et les délais, les modalités
 - Apporter des informations claires et précises

4. **Faciliter les relations** entre le quartier et les pouvoirs publics. Le rôle du coach n'est pas de prendre parti mais bien de faciliter la compréhension mutuelle entre les citoyens et les pouvoirs publics.

Les limites de l'accompagnement :

Le travail du coach est discuté avec le groupe et peut varier. Certaines limites sont tout de même à noter pour que le coach puisse apporter son appui au quartier :

- Le coach travaille dans un souci d'ouverture vers l'ensemble des citoyens.
- Le coach travaille dans le respect de chaque personne du groupe et dans une optique de construction collective du/des projet(s).
- Le coach propose des méthodologies au quartier, il n'est pas dans une position d'exécution de tâches.
- Le coach discute avec les membres du groupe au sujet des dépenses éventuelles, sans quoi il ne peut assurer qu'elles soient remboursées au groupe.
- Le coach discute avec les membres du groupe au sujet des expertises éventuelles.

Fréquence des rencontres avec le coach

Le quartier rencontre le coach lorsqu'il en a besoin, dans la limite de la disponibilité du coach. Certains moments dans l'appel à projets demandent un contact privilégié et nécessaire avec le coach :

- Au début de l'accompagnement : afin d'établir les besoins du quartier et faire connaissance ;
- Lors de la réalisation de la feuille de route : au moins un mois avant la demande de subside ;
- Au démarrage de la réalisation des projets et à mi-parcours ;
- À la fin de la période d'accompagnement pour évaluer collectivement la dynamique du groupe, les projets mis en œuvre et la pérennité du groupe et de ses projets.

L'accompagnement se fait d'un **commun accord entre le groupe et le coach**. Chaque partie peut décider de mettre fin à cet accompagnement s'il semble que les rôles de chacun ne sont pas respectés.

Faire appel à de l'expertise

Mise à jour : Février 2020

Les Quartiers Durables peuvent faire appel à des experts durant leur État des lieux/ phase de Diagnostic ainsi que pendant la phase de réalisation de leur(s) projet(s). Le terme « experts » désigne des professionnels ou associations, spécialisés dans un domaine spécifique.

Objectifs de l'expertise

Les expertises contribuent au développement durable des quartiers.

Elles visent à renforcer :

- Les connaissances et les compétences de ses habitants ;
- La qualité et la reproductibilité des projets ;
- La préparation et la réalisation des projets.

A quel moment pouvez-vous faire appel à de l'expertise ?

Vous pouvez demander des expertises durant la phase de préparation des projets (État des lieux/ Diagnostic) et durant la phase de « réalisation des projets ».

- **Durant la phase de préparation des projets** (avant la remise de votre feuille de route ou demande de subside) :

Exemples de demandes d'expertises pendant la phase de préparation de projets :

- ✓ Rencontre/conférence/balade pour mieux comprendre une thématique, pour aborder le thème par rapport au quartier ou voir les possibilités/faisabilités ;
- ✓ Études de stabilité et analyse de faisabilité pour réaliser des structures sur des toits (exemples : mise en place d'une serre sur toit) ;
- ✓ Analyses de pollution du sol pour envisager une culture en pleine terre ;
- ✓ Analyse de la santé des arbres ;
- ✓ Aide pour l'élaboration d'un dossier pour un permis d'urbanisme ;
- ✓ Conseils en plantations ;
- ✓ Conseils en communication (ex : comment communiquer avec des publics moins favorisés, etc.) ;
- ✓ Réalisation d'une étude de faisabilité pour des aménagements (ex : dans un parc, dans un espace public, sur une place, etc.) ;
- ✓ Etc.

Les demandes d'expertise des quartiers sont discutées avec le coach et doivent être validées par Bruxelles-Environnement.

- **Durant la phase de réalisation d'un projet :**

Chaque quartier peut faire appel à de l'expertise pour la phase de réalisation à hauteur de 5.000 euros maximum (ce montant doit être compris dans le subside de 15.000 euros).

Les quartiers présentent leurs demandes d'expertise lors de l'introduction de la feuille de route. Elles doivent contenir les informations suivantes :

- Le nom de l'expert et ses coordonnées
- Le contenu de son intervention
- Un devis ou une estimation du coût de l'expertise :
 - Pour toute expertise supérieure à 500 euros il faut demander au moins un devis.
 - Au-delà de 1000 euros il faut demander au moins trois devis.

Exemples de demandes d'expertises pendant la phase de réalisation de projets :

- ✓ Animation d'un atelier de construction de mobilier/bacs potagers à partir de palettes ;
- ✓ Animation d'un atelier sur l'alimentation durable, le compost, la culture en bacs, la création de nichoirs, etc.
- ✓ Conseils en plantations, en construction d'un four à pain, etc.
- ✓ Création d'un site internet, d'un journal, etc.
- ✓ Formation en mobilité douce
- ✓ Etc.

Les demandes d'expertise sont évaluées par le Conseil des quartiers durables citoyens dans le cadre du budget participatif.

La marche à suivre durant la phase de préparation des projets

1. Vous identifiez vos besoins d'expertise avec votre coach :
 - *Sur quoi la demande porte-t-elle précisément ?*
 - *Quels sont les résultats attendus de cette expertise : rapport, plan, animation... ?*
 - *L'expertise poursuit-elle bien un objectif de développement durable ?*
 - *L'expertise est-elle nécessaire à une préparation/réalisation correcte des projets ?*
 - *Existe-t-il une ressource « gratuite » qui puisse y répondre ? Une association, un habitant, un autre quartier, un autre coach... ?*
2. Une fois vos besoins et demandes identifiés, vous identifiez les experts adéquats, en collaboration avec votre coach et Bruxelles-Environnement.
3. Votre coach prend contact avec les experts identifiés afin de demander des devis et rédige des conventions liées à vos demandes d'expertise.
4. L'expert peut intervenir

L'ensemble de la procédure peut prendre du temps. Mieux vaut donc s'y prendre à temps !

Découvrez le **bottin des experts** en annexe de cette farde et sur le site d'Inspirons le Quartier

BUDGET PARTICIPATIF



QUARTIERS DURABLES CITOYENS

Fonctionnement du budget participatif des Quartiers Durables Citoyens

BUDGET PARTICIPATIF



QUARTIERS DURABLES CITOYENS

Fonctionnement du budget participatif des Quartiers Durables Citoyens

Mise à jour : Février 2020

Le budget participatif des Quartiers Durables Citoyens vise à encourager et soutenir les habitants qui s'engagent dans leur quartier en développant des projets en faveur de l'environnement et du développement durable. Les projets doivent favoriser la mixité au sein du quartier et ont pour ambition d'aller vers des publics plus difficilement mobilisables. Ils sont mis en œuvre de façon à ce que chacun puisse participer au projet et plus largement à la dynamique du quartier. Enfin, les actions doivent être dans la mesure du possible concrètes, facilement reproductibles et s'inscrire dans la durée.

Fonctionnement

Le budget participatif fonctionne comme un cycle. Son fonctionnement est revu chaque année lors d'une assemblée qui réunit l'ensemble des quartiers durables et les personnes intéressées de près ou de loin par la thématique. Son fonctionnement est repris dans un règlement revu à chaque Assemblée des Quartiers Durables Citoyens. La sélection des projets est faite par le Conseil des Quartiers Durables sur base de ce règlement et des critères décidés par l'Assemblée.

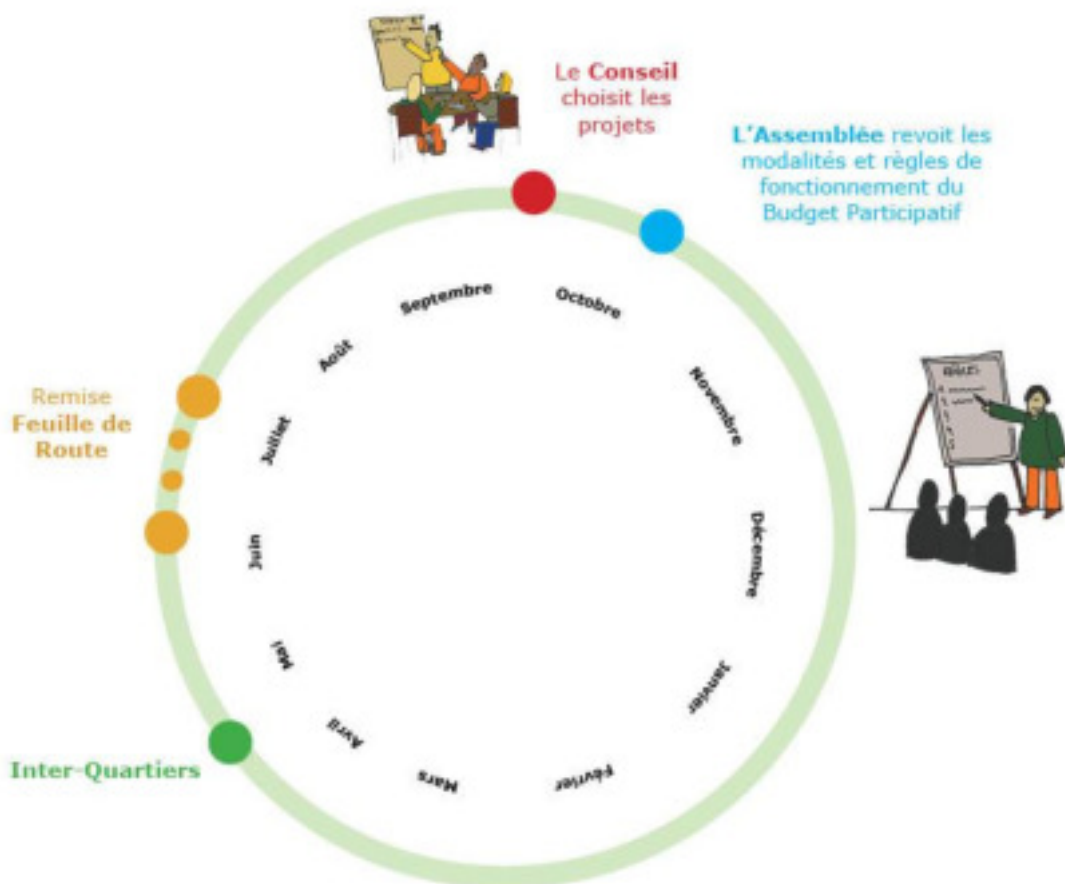
Par ce biais, le budget participatif vise donc à soutenir une dynamique participative et démocratique, souple et transparente afin de s'adapter au mieux aux besoins des personnes qui y prennent part et bénéficient des budgets.

BUDGET PARTICIPATIF



QUARTIERS DURABLES CITOYENS

Cycle du Budget Participatif des Quartiers Durables Citoyens
2020



- **Le conseil** réunit un représentant de Bruxelles-Environnement, du cabinet de la Ministre, de l'équipe d'accompagnement et des représentants des quartiers durables citoyens.
- **L'Assemblée** est ouverte à tous, y compris des personnes ne faisant pas partie des quartiers durables citoyens.

Qui peut rentrer un/des projet(s) dans le cadre du budget participatif ?

- Le budget participatif est ouvert à tous les quartiers ayant déjà rejoint le mouvement des quartiers durables, y compris ceux qui ont déjà bénéficié de subsides, pourvu que les subsides aient été entièrement justifiés.
- Plusieurs quartiers durables peuvent rentrer des projets ensemble.

Critères de sélection des projets lors du budget participatif

Ces critères ont été révisés lors de l'assemblée des quartiers durables citoyens 2019. Ils servent à évaluer les projets de façon qualitative.

Les Critères indispensables

Bénéficiaires :

1. Les projets doivent être ouverts à tous et pouvoir bénéficier à toutes les personnes qui souhaitent s'inscrire dans les valeurs et les objectifs du Quartier Durable Citoyen.

Portage :

2. La dynamique citoyenne est collective et ouverte à tous les acteurs du quartier.
3. Le groupe pilote ainsi que tous les sous-groupes ont une dimension participative.

Ressources :

4. Les moyens humains mis en place par le groupe sont suffisants pour porter et développer le projet.
5. Les moyens financiers demandés sont proportionnels à l'ampleur du projet.
6. Le groupe prend en compte les ressources disponibles du quartier.

Planning :

7. Le planning proposé est réalisable.

Pérennité :

8. Le projet anticipe sa pérennité, au-delà du subside.

Pertinence :

9. Le projet s'inscrit dans une réflexion globale et répond aux besoins environnementaux, enjeux et contextes du quartier Impacts
10. Le projet vise des changements de comportements à long terme, ayant un impact positif sur l'environnement.

Critères Bonus

Partenariats :

11. Le groupe a mis en place des partenariats solides.

Modalités de dépenses des subsides octroyés dans le cadre du budget participatif

Mise à jour : Février 2020

Si votre budget a été accepté par le Conseil des Quartiers Durables Citoyens et par le Cabinet du Ministre Maron, vous recevrez un arrêté ministériel et une convention reprenant les termes de l'octroi de ce subside.

Il vous sera versé en deux tranches (à l'exception des budgets en dessous de 1.500 euros versés en une seule fois) :

- Un premier montant correspondant aux 80% du subside octroyé vous sera délivré au début du projet.
- Un rapport financier justifiant les dépenses des 80% vous sera demandé avant le versement des 20% restants.
- A la clôture des subsides vous devrez rentrer un rapport financier et narratif.

Tous les rapports devront être munis des pièces justificatives, à savoir :

- Un devis si le coût de l'achat dépasse 500 euros TVAC et trois devis si ce coût dépasse 1.000 euros TVAC
- Les factures et les preuves de paiement

Les frais engagés avant la date d'octroi des subsides ne seront pas remboursés aux quartiers. Ces dates sont précisées dans l'arrêté de subvention.



Communication

Les moyens de communication à votre disposition

Mise à jour : Février 2020

- Les mails de la coordination Quartiers Durables Citoyens : Pour vous tenir informés des évènements, échéances, formations, etc.
Coordination@quartiersdurables.be
- **Le site internet d’Inspirons le quartier**
<https://inspironslequartier.brussels/quartiersdurables/>

Il regorge d’informations utiles aux quartiers et à toutes dynamiques qui se lancent ou existantes :

Dans la section générale vous trouverez :

- une cartographie des initiatives citoyennes
- L’agenda des formations et autres évènements à l’attention des initiatives
- Une plateforme d’échange et d’autres infos

Dans la section « à l’échelle d’un quartier » vous trouverez :

- Différentes informations relatives aux projets des Quartiers Durables Citoyens ; aux méthodologies pour le diagnostic, pour le montage de projet, sur les dynamiques et gestions de groupe et des trucs et astuces sur la communication générale.
- Les coordonnées d’autres quartiers durables
- **Le site internet de Bruxelles Environnement (Onglet « Ville durable »)**
<https://environnement.brussels>

Vous y trouverez :

- Une carte des quartiers durables citoyens
- Les informations relatives à [l’appel à projets](#) « Inspirons le quartier »
- De nombreuses “Info Fiche” afin de vous aider dans vos projets.
- **La page Facebook des Quartiers Durables Citoyens**
Facebook : Quartiers Durables Citoyens/Participatieve Duurzame Wijken

Cette page a été créée afin de faciliter les liens entre les Quartiers et mettre en avant vos événements.

Vous y trouverez :

- Les évènements des quartiers ;
- Les évènements soutenus par Bruxelles-Environnement et l'appel à projets « Inspirons le quartier » ;
- Des articles mettant en lien avec la thématique du développement durable et plus spécifiquement sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale

Nous vous invitons également à nous signaler vos événements publics, ceux-ci seront ajoutés à l'agenda du site et sur le [Facebook des Quartiers Durables Citoyens](#).

Ne pas oublier !

Les quartiers durables citoyens s'engagent lors de leur communication sur affiches/flyers/site internet à :

- Indiquer la mention suivante "Ce projet/ cette activité est réalisé(e) avec le soutien de « Quartiers Durables Citoyens »
- Mettre le logo Quartiers Durables Citoyens



- Mettre le lien du site internet Inspirons le Quartier (sur les blogs/sites/réseaux sociaux): <https://inspironslequartier.brussels/>





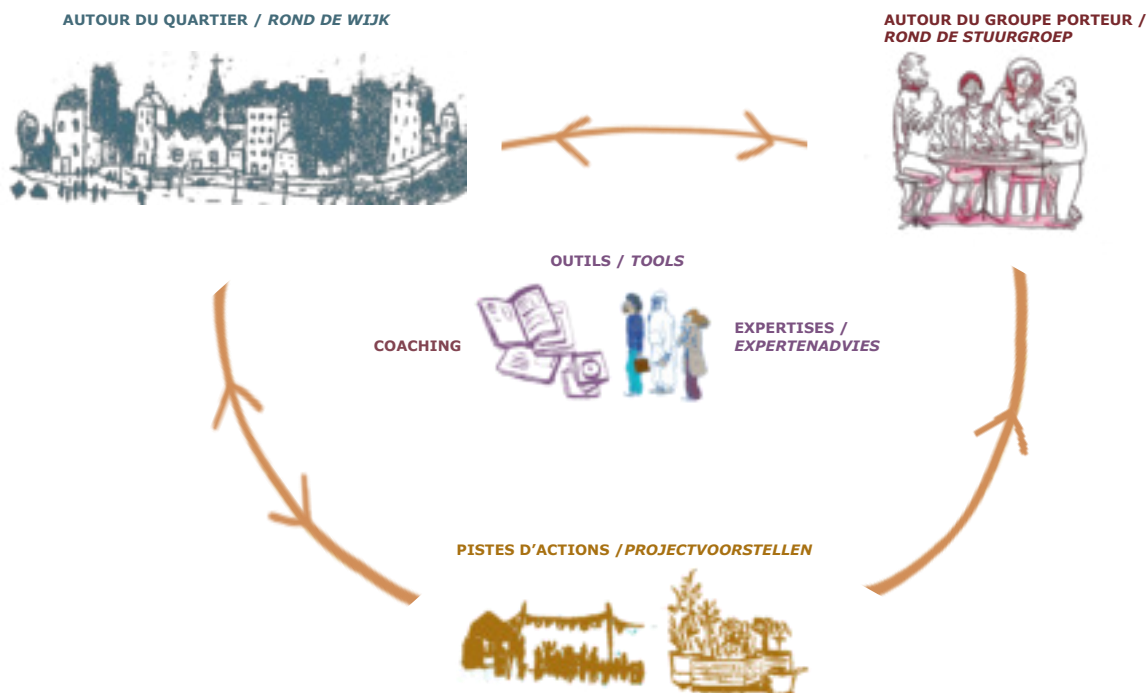
Ressources

“Développer mon Quartier Durable Citoyen”



Mieux connaître mon quartier (état des lieux/ phase de Diagnostic)

ÉTAT DES LIEUX PARTAGÉS / GEDEELDE STAND VAN ZAKEN



La première phase de l'appel à projets a pour objectifs de mieux connaître son quartier et les personnes qui y habitent ou le fréquentent, identifier les ressources existantes et les besoins collectifs. Le but est de s'assurer que les projets que l'on souhaite mettre en place rencontrent bien l'intérêt de tous, ou du moins pas uniquement de quelques-uns.

Plusieurs outils pourraient vous aider dans cette phase d'état des lieux/ de diagnostic.

- Crieur public
- Marche exploratoire
- Marquage au sol
- Carte des ressources
- Boîtes à idées
- IdCard
- Mur des possibles
- Etc.

N'hésitez pas à chercher plus d'info sur le site [Inspirons le quartier](https://www.inspironslequartier.be), ou à demander à votre coach de vous aider.

Etat des lieux partagé- Boîte à idées

Enjeu :

Récolter des idées, avis, suggestions (sur l'intention du projet ou sur l'état des lieux du quartier,...)

Méthode :

1. Définir le sujet, la question sur laquelle vous allez interroger les habitants et usagers du quartier
2. Réaliser rapidement une affiche pour expliquer :
 - la question ;
 - la date à laquelle la boîte sera retirée ;
 - le moyen d'exploitation des avis récoltés, ainsi que la date et le lieu où seront rendus visibles ces résultats. Cette information est importante, car plus ils seront assurés que leurs avis seront pris en compte, plus les habitants prendront la peine de s'impliquer !
3. Fabriquer une boîte (avec un couvercle étanche si son emplacement n'est pas abrité).
4. Placer la boîte dans un lieu bien visible et avec beaucoup de passage, de tous types de population habitant le quartier.
5. Joindre une farde pour les feuilles vierges et les stylos

Analyse :

Une fois les avis collectés, les dépouiller avec le groupe pilote seulement et faire un retour sous forme de réunion ouverte à tous

Ensuite, partager le bilan avec les habitants, en affichant la synthèse des données récoltées à l'emplacement de la boîte, ou en faisant une réunion publique, ...

Exemples, sources :

Dans un quartier de Montréal : <http://ruemasson.com/?p=22850>

Aux États-Unis, un collectif d'artistes travaillant sur la participation (en anglais):

<http://illegalart.org/projects/suggestion-box/>



Quartier Durable Logis-Floréal à Watermael-Boitsfort – 2013

Etat des lieux partagé – Carte des Ressources

Enjeu :

Représenter sur une carte toutes les ressources en relation avec l'intention de projet, et disponibles à l'intérieur du périmètre du quartier. Leur donner de la visibilité.

Description :

Une synthèse graphique des ressources locales et de leur localisation dans le quartier
Elle pourra servir de support de base lors de la présentation du quartier et du projet.

Méthode :

Se mettre d'accord au préalable sur les types de ressource à répertorier ; profiter de ce moment pour élargir la notion de « ressources ».

Exemples de ressources : un local pour réunion ou autre activité, personnes motivées pour l'action et ce qu'elles veulent offrir au projet collectif ; la possibilité de faire des photocopies bon marché quelque part dans le quartier ; une « pratique » habituelle qui peut être valorisée ou utile dans le cadre du projet (s'asseoir devant la maison quand il fait beau...par exemple, ...)

Ensuite, au-dessus d'un fond de carte de votre quartier, superposer une feuille transparente de la même dimension.

Utiliser les plaquettes de pictogrammes et de cadres en format PDF pour les imprimer sur du papier autocollant.

Lors d'une réunion du groupe pilote, ou en organisant un atelier public, répertorier toutes les ressources du quartier (personnes, lieux, organisations, matériel, expertise, institutions...) sur la feuille transparente ; sans oublier de noter leurs coordonnées dans le cadre correspondant.

Placer les cadres à l'extérieur de la carte pour la garder lisible.

Attention !

Ne pas oublier d'ajouter les nouvelles ressources au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Suites possibles

En utilisant le site uMap, vous pouvez réécrire les ressources répertoriées lors de l'atelier, partager la carte, et la faire compléter par d'autres habitants.

(Voir outil uMap et outils de communication pour partager l'information)

En associant la feuille transparente où sont collées toutes les informations sur les ressources du quartier, à d'autres feuilles transparentes, vous pourrez obtenir une carte en calque qui vous aidera à avoir une vision globale de votre quartier.

(Voir outil Carte en claque)

Annexes utiles

- fond de carte du quartier (format papier)
- plaquettes pictogrammes et cadres (format PDF)
- > où trouver du papier autocollant imprimables :
AVA Quai des Charbonnages 80
Molenbeek-Saint-Jean
+32 2 411 62 25



Espace d'échange – Plateforme

Cet outil permet de faciliter les échanges en diffusant les offres et les demandes des personnes concernées et/ou intéressées par les diverses thématiques abordées au sein des Quartiers Durables Citoyens et d'Inspirons le Quartier.

Il s'agit d'un espace où peuvent se rencontrer offres et demandes d'informations, de matériel, de coups de main, de conseils, etc.

N'hésitez pas à y déposer vos demandes !

Lien : <https://inspironslequartier.brussels/partager/>

La cartographie de quartiers durables citoyens et des Initiatives Inspirons le quartier

Cette cartographie recense l'ensemble des projets des collectifs citoyens soutenus et accompagnés par Bruxelles Environnement. Pourquoi ne pas découvrir les Quartiers Durables près de chez vous ?

Vous pouvez :

- Rechercher les projets proches de chez vous grâce à l'outil de recherche par adresse (en bas à gauche).
- Visualiser la thématique ou le type de projet qui vous intéresse via les filtres de données !
- Prendre connaissance des initiatives et de leur coordonnées en cliquant sur la « fiche descriptive »

Vous souhaitez nous communiquer une mise à jour ? Écrivez-nous à :

newsletter@inspironslequartier.brussels

Lien : <https://inspironslequartier.brussels/cartographie/>

Quartiers Durables citoyens

QUELLES ASSURANCES POUR VOUS PROTÉGER ?

Lors d'une fête de quartier ou toutes autres activités du projet Quartiers durables citoyens, un accident peut toujours arriver et engager la responsabilité de l'organisateur. Il existe différents types d'assurances.

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Tout d'abord, il est utile de savoir que pour les aménagements dans l'espace public (installation d'un banc, mise en place de nichoirs, ...), c'est le gestionnaire de l'espace public et non le groupe qui en devient responsable.

2. ASSURANCE VOLONTAIRE DE LA COCOF

La Commission Communautaire Française propose, pour les volontaires, une assurance gratuite couvrant les activités bénévoles. Celle-ci couvre trois éléments:

- Une Responsabilité Civile qui protège le volontaire des conséquences de dommages causés par sa faute à un tiers
- Une couverture en matière de dommages corporels pour le volontaire
- Une couverture en matière d'assistance juridique pour l'organisation et les volontaires

Attention toutefois, cette assurance couvre maximum 200 jours-hommes de volontariat par an. *Par exemple : le maximum est déjà atteint avec 10 activités sur l'année où vingt volontaires sont couverts*

Concrètement :

Afin de bénéficier de cette assurance, il faut être constitué en ASBL ou association de fait, être basé à Bruxelles et ne pas être financé par la COCOF à plus de la moitié du budget de l'organisme.

Toutes ces informations ainsi que le formulaire sont disponible sur le [site de la COCOF](#). Réponse dans un délai de maximum quatre semaines après l'envoi du formulaire de demande. Pour plus d'information : COCOF, assurance.volontariat@cocof.irisnet.be ou 02/800.82.83

3. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR D'ÉVÈNEMENTS

Une assurance RC Organisateur d'évènements couvre tout organisateur d'évènements avant (montage), pendant et après (démontage) de son activité.

Celle-ci couvre deux éléments:

- La responsabilité civile de toutes les personnes qui vous aident à organiser votre évènement
- La responsabilité civile et les dommages corporels des personnes qui participent à l'évènement

Concrètement : cette assurance est payante et peut être prise auprès de tout assureur ou courtier. Pour plus d'informations, demander un devis (ou plusieurs, à titre de comparaison) spécifique à l'activité prévue.



. DIVERS

☐ L'assurance de la COCOF et la RC Organisateur d'évènements couvrent uniquement les dommages corporels, et non matériels. Si vous souhaitez couvrir du matériel (salle, matériel son,...), il vous faudra prendre un complément une assurance matériel.

Il est parfois possible de créer une assurance sur mesure, couvrant à la fois les dommages corporels et matériels liés à une activité. N'hésitez pas à contacter votre courtier en assurance afin d'en discuter.

☐

Fiche réalisée suite à l'activité inter-quartiers sur le thème des Espaces publics. Exposé présenté par Marine Dagnely

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐



Quartiers Durables citoyens

LES DÉMARCHES POUR ORGANISER UNE ACTIVITÉ

1. ÉTAPES POUR ORGANISER SON ACTIVITÉ

1.1. AVANT L'ACTIVITE

- **Définir l'objet de l'activité et le public cible.**
- **Fixer une date** (assez bien à l'avance) convenant à l'ensemble des personnes étant en mesure d'aider le jour même et des éventuels intervenants.
- **Déterminer le lieu** convenant à l'activité et le gestionnaire de l'espace afin de vérifier la disponibilité de l'endroit identifié et l'ouverture du gestionnaire à l'initiative / projet. Il s'agit de consulter le(s) service(s) compétent(s), en général s'adresser à la commune (le cas échéant à la Région ou autre gestionnaire du site, voir ci- dessus).
- **S'informer de la nécessité d'obtenir une autorisation.** Un permis d'urbanisme n'est en général nécessaire que pour des aménagements importants – *Exemple: la plantation d'une rue complète, la modification du revêtement, la modification de profil, largeur...* Pour les plus petits aménagements, un accord du gestionnaire suffira, octroyé sur base d'un dossier de présentation (illustré). *Exemple: placement de panneaux ou de mobiliers ponctuels, plantations ponctuelles...* Pour une demande d'occupation temporaire de l'espace, un accord du gestionnaire suffira (veillez à rentrer dans un délai raisonnable la demande d'autorisation d'occupation des lieux auprès de du gestionnaire).
- **Déterminer en groupe les différentes tâches et points d'attention.** *Exemple : établir les rôles et les responsabilités (QQQ – Qui fait Quoi Quand ?) :*
 - qui réalise l'affiche
 - qui fait la demande d'autorisation
 - qui fait les achats
 - qui tiendra le bar
 - qui monte et démonte le stand
 - etc.
- **Comment communiquer :** Réaliser une affiche, flyer, toute boîte, mail d'invitation, le bouche-à-oreille, les réseaux sociaux, etc... Se poser les bonnes questions
- **Informez le quartier et les partenaires.** Envoyer et afficher l'invitation au minimum 1 mois à l'avance et faire une relance 1 semaine avant l'activité.
- **Déterminer les personnes de contact à prévenir en cas d'accident et prévoir une trousse de secours**

1.2. PENDANT L'ACTIVITE

- **Avoir tous les documents officiels** (type : convention d'occupation, de location, de mise à disposition, assurance, etc.)
- **Passer un moment agréable.**
- **Avoir une trousse de secours à portée de main.**



1.3. APRES L'ACTIVITE

- **Communiquer sur l'activité passée.** Réaliser [une capsule vidéo](#), une newsletter, un mail de remerciement, ...

2. LES POINTS D'ATTENTION

- **Demande d'autorisation d'utilisation de l'espace / d'un local** auprès des gestionnaires (commune, société de logement, CPAS, etc.) au minimum 1 mois avant l'activité.
- Au besoin, prendre une **assurance** (COCOF ou auprès d'un courtier)
- **Communication:** Les invitations, flyers, etc, ... mis dans l'espace public devront faire mention d'un éditeur responsable (E.R. Nom-Prénom, adresse).

3. LES TUYAUX UTILES

3.1. GESTION DES DECHETS

Ce que vous avez toujours voulu savoir sur les toilettes sèches

Achat de toilettes sèches :

- [Floresco](#)
- [L'eau de Vie](#)

Location de toilettes sèches :

- [Green-Corner-Toilet](#)
- [L'eau de Vie](#)
- [KoPo](#)
- [Floresco](#)

Plan de construction d'une toilette sèche

Gestion des déchets lors d'une activité.

Favoriser le tri des déchets en mettant à disposition des poubelles « tri sélectif » .

3.2. MATERIEL NECESSAIRE

Location de gobelets réutilisables :

- [Re'Kwup](#)
- [KoPo](#)
- [Stack-cup](#)
- [Ecocup](#)

Achat de gobelets réutilisables :

- [Re'Kwup](#)
- [Stack-cup](#)
- [Ecocup](#)

Le prêt de matériel entre les Quartiers Durables

Certains quartiers ont déjà investi dans divers matériels : tente, gobelet, chaise, table. Demandez des informations à votre coach qui vous mettra en contact.

Vos partenaires (commune, association locale, maison de quartier, ...) peuvent vous prêter du matériel. N'hésitez pas à les contacter.

3.3. IDEES D'ACTIVITES

Les quartiers durables regorgent d'idées. Chaque année de nouvelles activités sont proposées. Vous manquez d'inspiration où vous êtes tout simplement curieux, suivez [le lien](#).



Demande d'autorisation pour l'occupation d'un terrain/ local/ etc.

NOM DU QUARTIER
Quartier Durable

NOM DE LA COMMUNE / PROPRIETAIRE
ADRESSE

Monsieur XXXXX,

Commune, le date

Objet : Demande d'autorisation d'occupation du terrain/ local/ XXX situé ADRESSE dans le cadre à SPECIFIER.

Nous sollicitons votre autorisation afin de pouvoir occuper l'espace public/ la salle/ XXX ce DATE . L'activité se déroulera entre XXh et XXh dans la rue XXXX / la salle XXX / XXX

Description de l'activité : repas, fête de quartier, XXXX

A compléter en fonction de la demande :

Pourriez-vous mettre à notre disposition XXXX matériel (table, chaise, projecteur, ...).

Pourriez-vous signaler l'interdiction de stationner lors de cet événement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus sincères.

Pour le Quartier durable XXXXX

Nom - Prénom

ADRESSE

N° de Téléphone

Mail du Groupe



Quels petits outils puis-je utiliser lors de ma réunion ?

J'arrive en réunion et je relis vite quelques petits outils de gestion de réunion



TROP pour commencer une réunion

Pour introduire la réunion je pense toujours à ce petit pense bête, le TROP

- **Temps** : le temps que prendra la réunion
- **Rôle** des participants : gardien du temps, Animateur...
- **Objectif** de la réunion : ex, choisir le thème de l'activité et son déroulement dans les grosses lignes, s'accorder sur notre mode de prise de décision ...
- **Processus** : lire l'ordre du jour avec le timing pour chaque sujet et les temps de pause



Le oui/non gestuel

Objectif :

Quelqu'un expose son point de vue et chacun a envie de donner son avis là-dessus ? Je propose un geste simple qui permet de s'exprimer sans prendre la parole et laisser l'interlocuteur finir son développement

Règles :

- Secouer les mains **vers le haut** : je suis d'accord
- Secouer les mains **vers le bas** : je suis en désaccord
- Secouer les main **au milieu** : je suis mitigé

Imaginer votre quartier ensemble : dessinez le

Objectif :

Prendre le temps de rêver certains endroits du quartier. Les idées dessinées peuvent devenir de vrais projets si d'autres personnes du groupe aiment l'idée. Cet exercice favorise aussi la créativité.

Règles :

- Imprimez des photos du quartier en A4 ou A3
- Prenez des feutres de couleurs
- En groupe de 2 personnes, sélectionnez une ou deux photos
- Sur les photos dessinez ce que vous voulez y voir : des plantes, des cafés, des pistes cyclables ...
- Présentez à l'ensemble les dessins que vous avez réalisés

QQQ pour finir une réunion

Objectif

Petit mnémotechnique, le QQQ vous permettra en fin de réunion de synthétiser ce que chacun doit faire et pour quand

Règles

Terminer votre PV par un petit tableau reprenant

Qui fait | Quoi | Quand ?

Avant la réunion, reprenez le PV précédent et vérifiez que vous avez bien réalisé ce à quoi vous vous étiez engagé

